

**CS COMMUNICATION & SYSTEMES**  
**SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 17 343 747 euros**  
**SIEGE SOCIAL : 54-56, avenue Hoche, 75008 PARIS**  
**RCS PARIS 692.000.946**

**DESCRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS**

**ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 12 MAI 2016**

**1- BILAN DU PRECEDENT PROGRAMME**

<b>Déclaration par l'émetteur des opérations réalisées sur ses propres titres du 28 mai 2015 au 12 avril 2016</b>	
Pourcentage du capital auto-détenu de manière directe	0,2465 %
Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois	Néant
Nombre de titres détenus en portefeuille au 12 avril 2016	42 752
Valeur comptable du portefeuille au 12 avril 2016	457 489 euros
Valeur de marché du portefeuille au 12 avril 2016*	160 320 euros

\*cours de clôture : 3,75 euros

<b>Flux bruts cumulés du 28 mai 2015 au 12 avril 2016</b>			<b>Positions ouvertes au jour de la publication du descriptif du programme</b>			
	<b>Achats</b>	<b>Ventes/ Transferts</b>	<b>Positions ouvertes à l'achat</b>		<b>Positions ouvertes à la vente</b>	
<b>Nombre de titres</b>	189 600	194 088	<i>Options d'achat achetées</i>	<i>Achats à terme</i>	<i>Options d'achat vendues</i>	<i>Ventes à terme</i>
<b>Echéance maximale moyenne</b>			-	-	-	-
<b>Cours moyen de la transaction</b>	3,0146	3,0991	-	-	-	-
<b>Montants</b>	571 576,48	601 495,69	-	-	-	-

**2- REPARTITION PAR OBJECTIFS DES TITRES DETENUS AU 12 AVRIL 2016**

Nombre de titres détenus de manière directe : 42 752 représentant 0,2465 % du capital de la société.

Nombre de titres détenus répartis par objectifs :

- l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action CS Communication & Systèmes par un prestataire de services d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la Charte AFEI reconnu par l'AMF : 23 150 ;
- l'attribution d'actions dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, pour le service des options d'achat d'actions, au titre d'un plan d'épargne d'entreprise, ou pour l'attribution gratuite d'actions aux salariés et mandataires dans le cadre des dispositions des articles L 225-197-1 et suivants du Code de Commerce : 19 602 ;
- la couverture d'obligations liées à des titres de créances donnant accès au capital : 0 ;
- l'achat d'actions pour conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe : 0 ;
- l'annulation, conformément à la dix-huitième résolution de l'Assemblée Générale du 30 juin 2015 : 0.

### 3- NOUVEAU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

- **Autorisation du programme** : Assemblée Générale du 12 mai 2016
  - **Titres concernés** : actions ordinaires
  - **Part maximale du capital dont le rachat est autorisé** : 10 % soit 1 734 374 actions. Compte tenu du nombre d'actions déjà détenues s'élevant à 61 244 à la date du 12 février 2016, le nombre maximum d'actions pouvant être achetées sera de 1 673 130 actions sauf à céder ou à annuler les titres déjà détenus.
  - **Prix maximum d'achat** : 7 euros
  - **Objectifs par ordre de priorité décroissant** :
    - l'animation du marché au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie établie par l'Association française des marchés financiers (AMAFI) du 01.10.2008 approuvée par l'AMF le 01.10.2008 ;
    - l'attribution d'actions dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, pour le service des options d'achat d'actions, au titre d'un plan d'épargne d'entreprise, ou pour l'attribution gratuite d'actions aux salariés et mandataires dans le cadre des dispositions des articles L 225-197-1 et suivants du Code de Commerce ;
    - la couverture d'obligations liées à des titres de créances donnant accès au capital ;
    - la remise d'actions à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
    - l'annulation, sous réserve de l'adoption de la vingt et unième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 12 mai 2016.
  - **Durée du programme** : 18 mois à compter de l'Assemblée Générale du 12 mai 2016 soit jusqu'au 12 novembre 2017.
-